

Louis XIV et le pouvoir absolu

« Toute puissance, toute autorité réside dans la main du roi ; les rois sont seigneurs absolus. Mon intention n'est pas de partager mon autorité. Dieu, qui a donné des rois aux hommes, a voulu qu'on les respecte et lui seul peut juger leur conduite. Sa volonté est que quiconque obéisse sans discuter ; la tête seule doit penser et prendre les décisions ; les autres membres ne sont là que pour exécuter les ordres. »

Louis XIV, 1661